

Rapport de la sous-commission des comptes 2025

Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR)

Composition de la sous-commission

Madame Jennifer Angehrn	UDC, rapporteure
Madame Mathilde Reverchon Hans-Moëvi	POP
Monsieur Pierre-Alain Borel	PS

La sous-commission du DJEPR s'est réunie le mardi 31 mars 2026 de 7h45 à 12h15 en présence de Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe de dicastère, de Mme Ana Sarrias, assistante de direction et des personnes suivantes :

- Centres 620 et 621 : Mme Isaline Gurtner, cheffe du service des ressources humaines
- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730 et 735 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le service des espaces publics
- Centres 205, 700, 740, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures
- Centre 115 : Mmes Noane Terranova et Serena Bamba co-présidentes et Aurelia Marchese du Parlement des jeunes
- Centres 550, 551, 552 : Mme Cristèle Segura (cheffe de service), pour le service de la jeunesse

Introduction

Ouvrant la séance, la cheffe de dicastère souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

115 / Parlement des jeunes

Toutes les activités prévues n'ont pu être menées à bien en 2025, entraînant une utilisation partielle du budget alloué de CHF 14'000.-. Un achat de T-shirts floqués a été effectué et l'excédent budgétaire de CHF 6'035.- a été versé au fonds en faveur de la jeunesse.

Pour 2026, un suivi rigoureux est prévu, ainsi qu'un accompagnement par le Service de la jeunesse pour ce qui a trait à la comptabilisation des écritures. Le fonctionnement en la matière va par ailleurs évoluer avec une enveloppe budgétaire définie par événement/activité.

Le renouvellement des membres du PJ constitue une priorité pour 2026. Un nouvel élan a eu lieu en 2025, avec la volonté de recruter plus largement au sein de la jeunesse (école, apprentissage ou lycée).

205 / Forêts

Pour mémoire, la gestion de la forêt est du ressort de la commune du Locle (service fusionné), avec une participation financière apportée par la Ville selon une clé de répartition fixée par convention.

Les comptes reflètent l'impact financier lié à la tempête, le montant de notre participation sous le compte *Prestations Ville du Locle – Forêts* est inférieur au budget, notamment dû à la vente des bois des récoltes forcées de bois chablis. À ce propos, il est précisé que la forêt jardinée semble se régénérer et que le plan de gestion des forêts communales a été approuvé ; celui-ci fixe le volume annuel de bois sur pied (sylves) pouvant être récolté.

Pour terminer et en 2026, sont prévus l'acquisition d'une nouvelle parcelle dans la zone de captation des eaux aux Moyats et la poursuite du projet de reconstruction de la cabane du Gros-Crêt, en collaboration avec le garde-forestier et le Service des bâtiments et du logement.

550 / Service de la jeunesse

En préambule, une présentation liée aux missions et aux activités des 4 secteurs du service est effectué, à savoir les secteurs du secrétariat, de l'animation socio-culturelle, du préscolaire ainsi que du parascolaire.

S'agissant du secrétariat, les deux projets portés rencontrent un franc succès :

- la *Carte vacances*, avec la vente de plus de 900 pièces
- le projet *Job à 1000m*, qui attire toujours de nombreux jeunes. Une vingtaine de contrats ont été réalisés depuis le début du projet. Un travail de sensibilisation continue à être mené auprès des particulier-ère-s pour faire connaître le projet.

Un sondage a également été mené par le secrétariat auprès des familles du Crêt-du-Loche pour connaître les besoins en termes d'accueil extrafamilial. À ce jour, aucune perspective d'ouverture de structure parascolaire ne peut être envisagée, le besoin n'étant pas suffisamment avéré, mais d'autres solutions peuvent être réfléchies pour ces familles et selon les demandes individuelles.

En ce qui concerne le secteur de l'animation socioculturelle, il continue de se déployer dans les quartiers, notamment à travers les animations de quartier du mercredi après-midi ainsi qu'avec les animations estivales durant les 2 premières semaines des vacances d'été et la dernière semaine avant la reprise scolaire. La fréquentation y est à chaque fois élevée. Les *Happy Sunday*, organisés 6 dimanches durant l'année, ont vu plus de 300 personnes y participer par journée, tout public confondu.

Une attention particulière est portée aux jeunes de 10 à 18 ans, dans le cadre du programme SMALA. Dorénavant, les jeunes sont accueillis au moins 3 soirs par semaine et des activités supplémentaires par thème sont organisées 1 week-end par mois.

En réponse à la demande d'un-e commissaire en lien avec la remarque liée au compte *Salaires du personnel en formation*, il est précisé que le poste CFC ASE a été repourvu pour la rentrée d'août 2026. Aucun-e candidat-e répondant aux critères n'avait été trouvé-e en 2025.

La rubrique *Attribution au fonds en faveur de la jeunesse* enregistre la dotation à ce fonds. Ce dernier était anciennement dénommé "Fonds Sombaille Jeunesse".

551 / Accueil parascolaire

Le secteur compte 11 structures parascolaires et 4 Tables de midi. En octobre 2025, la création de 18 nouvelles places à Manège 19, a permis d'attribuer des places supplémentaires à 60 enfants. Ces ouvertures s'inscrivent dans la ligne voulue par le Conseil général en validant le rapport du Conseil communal du 3 avril 2025 relatif à une demande de crédit extraordinaire pour l'accueil extrafamilial.

Le nombre de places proposées aux familles s'élève dorénavant à 591, permettant d'accueillir plus de 900 enfants chaque semaine.

Différentes activités sont régulièrement proposées au sein des structures parascolaires telles que des journées thématiques, la création d'une ludothèque/bibliothèque, la participation d'une structure au BCN Tour ou encore l'organisation de goûters et ateliers regroupant différentes structures, permettant aux enfants de découvrir d'autres lieux d'accueil.

Un nouveau projet initié par le Canton et pour lequel la commune de La Chaux-de-Fonds est partenaire a vu le jour au premier semestre 2025. Il s'agit du projet FLORA, issu d'une réflexion basée sur les difficultés rencontrées par les enfants lors de l'entrée à l'école obligatoire à 4 ans. Le projet cible les enfants ayant vécu peu d'expériences de séparation avec leurs parents et/ou n'ayant pas acquis une maîtrise suffisante du français en vue d'un début de scolarisation. L'accueil s'est déroulé dans 9 structures parascolaires et 25 enfants (30 places disponibles) ont pu bénéficier de deux matinées d'accueil (mercredi et vendredi) afin de se familiariser avec un accueil collectif hors du contexte familial et ainsi rendre l'entrée à l'école plus facile. Selon les premiers retours du Canton ainsi que les observations au sein des structures, l'évolution des enfants est positive. Ce projet s'avère pertinent, laissant espérer sa pérennisation.

Il est aussi à mentionner que depuis quelques années, les équipes de l'accueil extrafamilial, que ce soit en crèche ou au parascolaire, sont confrontées à des difficultés croissantes dans la prise en charge des enfants. Ces enfants dits à besoins spécifiques demandent un investissement en termes d'accompagnement, de recherche de prise en charge adaptée et adéquate. Le Canton subventionne les coûts liés à des engagement de personnel supplémentaire pour s'occuper de ces enfants mais la flexibilité et l'adaptabilité des lieux et des équipes sont nécessaires. En 2025, le nombre d'enfants pour lesquels des demandes de subvention ont été faites s'élève à 18. D'autres besoins au niveau d'un accompagnement spécifique à certains moments se font ressentir. Afin de soutenir les équipes et d'améliorer les connaissances, des analyses de pratique professionnelles sont régulièrement mises en place, avec des personnes externes. S'agissant de l'accueil spécialisé et en matière d'inclusion, il est précisé que des échanges et des réflexions sont en cours avec les Perce-Neige concernant un projet pilote.

Des difficultés financières croissantes sont constatées parmi les familles. L'augmentation du coût de la vie pèse sur les budgets des ménages à revenus modestes et moyens. Même si l'augmentation du prix de journée suite à l'introduction de la LAE3 peut expliquer une partie des difficultés, les causes précises de cette tendance restent, à ce stade, indéterminées.

S'agissant des comptes, l'amélioration significative du montant par rapport au budget, résulte de revenus plus importants enregistrés (augmentation du prix de journée et de la participation financière des représentant-e-s légaux-ales). Dans l'ensemble, l'entrée en vigueur de la LAE3 s'est bien déroulée, notamment grâce à l'anticipation du service dans le cadre de l'introduction. Une nouvelle analyse sera effectuée en lien avec les Tables de midi (valorisées à 35% contre 50% précédemment) alors que le temps de pause de midi est conséquent. Pour ce qui est de la LAE3, elle devra faire l'objet d'une adaptation en lien avec les décisions prises au niveau fédéral quant au financement de l'accueil extra-familial.

Et pour finir, en juin 2025, une fête pour la fin de formation des apprenti-e-s ASE et éducateurs et éducatrices de l'enfance a été organisée pour la 1^{ère} fois, permettant d'exprimer la reconnaissance pour le travail accompli.

552 / Accueil préscolaire

Le secteur, avec ses 2 crèches communales, accueille chaque semaine, 125 enfants de 3 mois à 4 ans.

Depuis le mois de février 2025, 10 places supplémentaires ont pu être ouvertes à la crèche de la Ferme Gallet. Toutefois, il est constaté depuis le second semestre 2025, une baisse du nombre d'enfants en liste d'attente cantonale pour les crèches. Plusieurs hypothèses sont avancées : ralentissement économique, baisse des naissances ou encore volonté des parents de rester à la maison pour s'occuper de leur-s enfant-s.

Les équipes éducatives des crèches continuent de proposer diverses activités aux familles comme par exemple les fêtes d'été et de fin d'année, permettant de créer et de développer des liens conviviaux entre les familles et les équipes éducatives. Une nouveauté en 2025 est la proposition faite aux familles de partager un petit-déjeuner avec leur-s enfant-s au sein de la structure, entourées des professionnel-le-s.

620 / Service des ressources humaines

L'année a été occupée par la revisite des conditions cadres du personnel, qui pour rappel sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Les chef-fe-s de service ont été associé-e-s afin de favoriser l'appropriation du règlement et les échanges au sein de leurs équipes. Actuellement, le service s'attèle à la finalisation des processus centraux.

Au niveau du personnel et en raison de plusieurs absences, l'année a été passablement complexe pour le service. Une réorganisation interne a été nécessaire. L'augmentation du taux d'activité de collaborateur-trice-s à temps partiel, compensée par les indemnités journalières, a pu pallier en partie ces absences. La formation de la personne engagée pour succéder au responsable des salaires, lequel a quitté ses fonctions après plus de quarante ans d'activité, se poursuit à satisfaction. Au niveau de la politique salariale, il est prévu de lancer une réflexion afin d'identifier les besoins, en termes de travaux et de formation.

L'un des axes RH prioritaires concerne l'accueil des collaborateur-trice-s, avec un effort particulier porté sur la formation, notamment celle des cadres. Via une plateforme, mutualisée avec plusieurs communes neuchâteloises et le canton, il leur est proposé un catalogue de formations. De plus, des rencontres entre communes et canton sont organisées 3 à 4 fois par année. Le plan d'action intègre également des actions en matière d'intégration et de lutte contre le racisme.

En ce qui concerne les charges du personnel, les échelons qualitatifs attribués ainsi que les primes budgétisées sont enregistrés dans le compte *Primes*. Le compte regroupe également le montant de CHF 50.- offert au personnel, sous forme d'Abeille, y compris les enseignant-e-s. S'agissant du compte *Allocations pour formateurs d'apprentis*, les montants nouvellement offerts aux formateur-trice-s sont budgétisés au SRH avant d'être imputés aux services avec du personnel en formation. À noter que pour établir le budget concernant les indemnités envisagées, le SRH se base sur la moyenne des trois dernières années pour chaque rubrique.

Concernant le compte *Rentes Pont AVS sans compensation*, il enregistre l'allocation de retraite en cas de départ anticipé de l'employé-e avant l'âge de 64 ans. Une deuxième allocation peut être octroyée en cas de départ anticipé, celle-ci devant être alors compensée par les services.

Pour 2026, les priorités portent sur une meilleure distinction entre formations obligatoires et continues (deux comptes distincts), ainsi que sur l'optimisation des coûts et canaux de recrutement.

S'agissant du dépassement du compte *Fourniture et matériel de bureau*, il découle des commandes papier et enveloppes avec logo LCDF27. Les quelques 13'000 envois annuellement sont affranchis essentiellement en courrier B.

En lien avec les *Prestations informatiques*, le SIEN a informé que le système logiciel relatif aux salaires (SAP) ne sera plus supporté en 2027. Une analyse est en cours, à savoir s'il convient d'adopter le système utilisé par les finances (ABACUS) ou d'opter sur une autre solution. Pour la gestion des salaires des enseignant-e-s, il y aura lieu de maintenir le même programme que celui utilisé par l'Etat (actuellement SAP).

Le compte *Conseillers externes-Experts* englobe les frais liés à la cellule d'écoute ou aux accompagnements des services dans leur organisation et/ou processus. Une diminution des appels à la cellule a été constatée en 2025.

À la demande d'un-e commissaire, il est précisé que l'absentéisme pour cause de maladie ou d'accident est suivi attentivement par les services. Une analyse de l'impact et des difficultés est menée lors d'absences prolongées, les effectifs étant particulièrement serrés. Le remboursement des indemnités par l'assurance intervient après trois mois d'absence, ce qui permet de remplacer la personne ou de redistribuer certaines tâches au sein du même service. Le remplacement au sein d'un même service est, dans tous les cas, organisé sur une base volontaire. Malgré une tendance nationale à la hausse de l'absentéisme, le taux enregistré au sein de l'Administration communale demeure modéré. En cas d'accident, un accompagnement individualisé est assuré en collaboration avec l'assurance, avec un contact maintenu mensuellement ou hebdomadairement selon les situations. Par ailleurs, les cadres bénéficient d'une formation renforcée afin de faciliter un retour au travail dans les meilleures conditions.

Il est à relever que certains postes sont immédiatement remplacés (SISMN ou SDJ). Lors d'absences répétées au sein d'un service, le SRH entreprend d'autres démarches pour évaluer la situation et rechercher des solutions. Lorsque la surcharge est évoquée, une analyse approfondie permet parfois d'identifier des pistes d'amélioration, notamment par l'automatisation de certaines tâches ou la révision des processus en place. Les notions de

surcharge peuvent être subjectives et être influencées par divers facteurs tels que le management ou les changements organisationnels.

Une cellule d'écoute est disponible, offrant un espace de débriefing lorsqu'une situation de détresse est signalée, que ce soit par la hiérarchie ou par des alertes internes. Le cas échéant, les collaborateur-trice-s peuvent être orienté-e-s vers un suivi externe. En cas de difficultés d'ordre psychique, un médecin-conseil est sollicité afin d'accompagner les personnes concernées ou de les aider à trouver le/la spécialiste approprié-e.

621 / Sécurité et santé au travail

Le processus de réorganisation du secteur a été initié, incluant notamment la consultation des collaborateurs concernés et des réflexions avec les Villes de Neuchâtel et du Locle. L'objectif est de mutualiser les ressources entre les villes afin de bénéficier des compétences externes d'un-e ingénieur-e et d'une hygiéniste, et de favoriser les échanges dans ce domaine.

Des réflexions sont également en cours pour rattacher le secteur, qui dépend directement de la directrice du dicastère, à un Service, probablement au SRH. Les séances mensuelles se tiennent actuellement de manière hebdomadaire, notamment pour mener à bien les différents projets. L'un d'eux vise à renforcer la sécurité sanitaire sur le territoire communal, en privilégiant l'installation de défibrillateurs accessibles à la population 24h/24, le projet devrait voir le jour d'ici l'été. Par ailleurs, des formations aux premiers secours vont être proposées, gratuitement et sur une base volontaire, au personnel communal dès 2026. Celles-ci seront dispensées par le SISMN.

700 / Administration des infrastructures

Les comptes ne suscitent pas de questions. Il est précisé que le service a vu le départ en retraite de sa plus ancienne collaboratrice. Un deuxième départ en retraite est prévu en 2026.

708 / Service des espaces publics

Le résultat de l'exercice par rapport au budget est excédentaire (CHF 494k) et reflète les efforts consentis en matière de gestion. Même lorsque le budget le permet, des ajustements sont opérés afin d'allouer les ressources au plus juste et/ou à des secteurs en développement, sans pour autant préteriter les

missions de base. L'hiver constitue un facteur déterminant pour l'organisation du service, qui doit disposer en permanence du personnel nécessaire.

Ce travail d'optimisation s'étend également sur les lieux de travail, où des efforts sont menés pour réorganiser l'espace à disposition, en ce qui concerne le stockage (Marais 6 ou décharge des Bulles). Il est à noter que le secteur des espaces verts est celui qui connaît le développement le plus soutenu, et pour lequel les effectifs sont progressivement renforcés, par des transferts à l'interne du service sans augmentation globale des effectifs.

La formation métier (*Formation métier* dépassement CHF 20k) est placée au cœur des priorités, avec un investissement important afin d'assurer les meilleures conditions d'accueil pour les 11 apprenti-e-s du service. À titre d'exemple, l'un des apprentis chauffeur effectue désormais des trajets de manière autonome.

Une attention particulière est portée à l'anticipation des départs et transfert de compétences, notamment des contremaîtres et autres collaborateur-trice-s clefs. Afin d'assurer la continuité, les formations sont planifiées en amont des départs prévus. Pour les postes de cadres, à l'image du responsable du nettoyage et de celui des déchets partant à un mois d'intervalle, les engagements vont exceptionnellement s'effectuer six mois à l'avance afin d'assurer une transmission adéquate du savoir-faire. Les nouveaux responsables bénéficient ainsi d'un parcours structuré de six mois, dont trois mois dédiés spécifiquement à la prise en main du poste par le tuteur et trois mois à la fonction de responsable, tout en assurant la formation de leurs propres remplaçants. L'organisation mise en place permet d'absorber partiellement le coût du tuteurage par des ajournements d'engagement sur des postes moins stratégiques. Ces postes étant déterminants dans la prise de décision, une formation solide est indispensable. Le transfert de connaissances permet aussi de valoriser les équipes et de faciliter l'intégration du nouveau responsable.

Enfin, pour les recrutements, on constate que la sphère privée prend de plus en plus l'ascendant sur les considérations économiques, les jeunes candidat-e-s recherchant davantage des postes à temps partiel. Les contraintes liées au service hivernal représentent également un obstacle.

710 / Voirie - frais d'entretien

En matière de lutte contre les graffitis (compte *Matériel d'exploitation & fournitures*), une intervention rapide est privilégiée dès qu'un signalement est reçu, accompagnée d'un dépôt de plainte en ligne.

Concernant le dispositif des poubelles à déchets pour chien, un changement de fournisseur sera opéré. Le fournisseur précédent, basé en Chine, a été remplacé par un fournisseur européen, en Espagne, engendrant un léger surcoût, mais avec une volonté de privilégier un approvisionnement plus proche.

Actuellement, 23 corbeilles de tri sont en place ; de nouvelles ont été acquises cette année. Les déchets collectés sont acheminés directement vers les entreprises de recyclage qui se chargent d'effectuer le tri si nécessaire. La qualité des déchets déposés dans ces stations de tri est acceptable. Le dispositif fonctionne de manière satisfaisante.

Pour ce qui est du compte *Élimination des déchets*, il enregistre notamment les coûts liés à l'élimination et en particulier au lavage du gravier. Celui-ci est transporté par train jusqu'à une entreprise qui s'occupe de son lavage, et de son recyclage pour des matériaux de construction. Bien que cela représente un coût, il y a un intérêt environnemental.

Plusieurs rubriques détaillent les frais liés à *l'entretien des routes et chemins, canalisations bâtiments, mobilier urbain, autre matériel et jeux et bancs*, permettant d'avoir un aperçu pour chaque poste. Ainsi, les coûts pour les abribus y compris la partie électrique, ou les places de jeux (44) sont facilement identifiables. Chaque prestation effectuée par le service est identifiée par un code, permettant l'imputation dans les rubriques correspondantes.

Pour ce qui est des postes *Dédommagements de la Confédération et canton et concordats*, il est précisé que des négociations sont en cours avec le Canton et l'Office fédéral des routes concernant la prise en charge par la Confédération des frais d'entretien des routes nationales traversant la Ville et des voies de mobilité douce (trottoirs et pistes cyclables) longeant ces axes. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2023, l'entretien des trottoirs et pistes cyclables longeant les routes nationales est également à charge de la Confédération. L'objectif des négociations est la pérennisation de ces revenus (respectivement CHF 82K et 91K aux comptes) et la reconnaissance des surcoûts liés à l'entretien hivernal. Le service a les ressources (personnel et véhicules) pour assurer l'entretien de ces axes par contrat de prestation.

En réponse à une question d'un-e commissaire portant sur la possibilité d'installer des poubelles dans les zones agricoles, notamment dans le contexte de l'augmentation de la taxe sur les chiens (CHF 120.– contre CHF 60.–), il est précisé que cette proposition sera examinée.

711 / Enlèvement de la neige

L'hiver 2025 s'est inscrit dans la lignée des années précédentes, avec un enneigement autour des 1.30 mètres, mais globalement les trois dernières années se situent en dessous de la moyenne, ce qui se reflète positivement dans les comptes.

La préparation hivernale demeure une priorité. Un travail est mené en collaboration avec l'École Polytechnique de Lausanne, faculté environnement, en vue d'un questionnement du dispositif actuel de déneigement. L'objectif est d'analyser l'évolution climatique et d'évaluer la pertinence du dispositif actuel sur le long terme.

Depuis cet hiver, un revenu minimum est versé aux entreprises privées en contrepartie de leur participation au dispositif de déneigement.

S'agissant du brevet Stop Gliss Bio, comptabilisé dans *Autres charges d'exploitation*, le dossier est suivi par le service financier. Ce produit présente des résultats contrastés au regard du changement des conditions hivernales (gel - dégel) actuel et de son prix.

715 / Ateliers

Les coûts liés aux lubrifiants, au carburant sont en hausse, une tendance qui devrait se poursuivre et s'accroître. Le marquage au sol enregistre également une augmentation, tant au niveau des prix que du volume de travail, notamment avec les passages piétons réalisés en sortie d'hiver.

La rubrique *Prestations de services de tiers* enregistre CHF 4'400.- pour des travaux de sellier. Il est à relever que ces travaux effectués auparavant à l'interne ont été abandonnés depuis quelques années, ce qui a permis de réaliser l'économie d'un poste. Le compte *Entret. Machines-app. -véhic. - équip. -outil* a été encore une fois dépassé de CHF 100k, le budget alloué étant un budget insuffisant.

Enfin, l'adjoint mécanique part à la retraite et son remplacement a d'ores et déjà été assuré par un nouvel engagement.

725 / Déchets des personnes physiques

La collecte des encombrants, sur appel et durant toute l'année, représente un coût d'environ CHF 250k. En réponse à un-e commissaire, il est précisé que les encombrants doivent effectivement être déposés sur la voie publique, cela permet par ailleurs de limiter les risques liés aux manœuvres. Cette prestation mobilise un temps important pour le personnel, à savoir environ 15 à 20 interventions quotidiennes, totalisant 3'868 interventions sur l'année.

Les volumes de papier-carton et de déchets spéciaux sont en augmentation, ce qui explique les écarts constatés dans les comptes. La gestion des déchets organiques représente un enjeu important. Une étude par échantillonnage (seulement 2 échantillons à La Chaux-de-Fonds) révèle une qualité insuffisante du tri, problématique qui s'inscrit dans un contexte plus général. Des réflexions, avec le Canton et les autres communes, sont en cours et portent sur l'identification des conteneurs ainsi qu'un renforcement de la communication auprès de la population. L'un des objectifs est d'éviter l'introduction de plastique dans le compost ; la question des sacs compostables et/ou biodégradables doit également être traitée à un niveau politique. Pour la Ville, il est important de pouvoir garantir la qualité du compost et le maintien de sa labellisation. Vadec, qui gère les bio-déchets, a augmenté son prix de CHF 10.- la tonne.

Concernant les déchets textiles (compte *Ristourne déchets valorisables*), la filière ne génère presque plus de revenu. Cette situation représente également une perte pour certaines associations (Emmaüs, CSP, Croix-Rouge, Procap), auxquelles étaient reversés deux tiers des revenus, le tiers restant couvrant les coûts opérationnels.

Les propositions de changement de loi au niveau fédéral qui pourraient permettre la libéralisation du ramassage des déchets urbains suscitent des inquiétudes, tant au niveau du recyclage que de la gestion. Le risque est que les entreprises s'intéressent uniquement aux déchets financièrement intéressants et ne veulent plus s'en occuper lorsque la situation s'inverse. Les communes devraient réduire leur dispositif au risque de ne pas pouvoir répondre à la demande lorsque les entreprises se retireraient du marché. L'Union des Villes Suisses et les communes ont pu faire part de leurs demandes à la Confédération par le biais d'une consultation.

726 / Déchets des entreprises

La baisse des recettes liées aux déchets des entreprises pourrait être directement corrélée au ralentissement de l'activité économique.

727 / Déchetterie intercommunale

La dernière réunion avec les communes partenaires s'est bien passée. Des travaux d'entretien de la surface enrobée sont prévus à la déchetterie, de même que l'acquisition d'une machine de compactage des déchets. Au niveau du personnel, le responsable a été promu au sein du service des espaces publics, il conservera pour le moment la responsabilité de la déchetterie. Il est relevé la qualité du service fourni à la population.

730 / Espaces verts

Le secteur des espaces verts se développe bien, comme en témoignent les comptes. Si les dépenses sont en hausse, elles reflètent du volume accru de travail avec un recours aux engrais biologiques. Il est relevé l'élan de solidarité qui a fait suite à la tempête, notamment via des versements au Fonds des arbres.

Le secteur amorce un virage notable, à l'image des prairies fleuries sur l'avenue Léopold-Robert. Chaque projet fait l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les conditions optimales de plantation et de croissance des arbres.

Dans la volonté de soutenir encore davantage le fonctionnement de ce secteur en pleine croissance, un groupe de travail a été constitué afin de réfléchir sur une réorganisation interne et accompagner les changements. Un travail avec les RH est mené pour accompagner les collaborateurs-trices dans ces évolutions et nécessite un effort particulier de communication. Ces mesures s'inscrivent globalement dans une volonté d'amélioration de l'organisation des missions, du cadre du travail, mais également de la santé et sécurité au sein du service.

À la demande d'un-e commissaire, il est précisé que le temps de déplacement doit être intégré dans la pause. Celle-ci a été portée à 30 minutes contre 15 minutes auparavant. Si les exigences envers le personnel ont augmenté, elles s'accompagnent d'améliorations, par exemple en lien avec la reconnaissance de la pénibilité, le temps accordé pour l'habillement

ou encore la flexibilité en lien avec l'horaire, adaptée aux conditions météorologiques.

735 / Centre horticole

Ce chapitre ne suscite pas de questions.

740 / Cimetière et centre funéraire

Il est précisé que le projet de réaménagement du cimetière est en cours d'étude ; la volonté étant d'évoluer vers un cimetière plus naturel en respectant les aspects historiques et du patrimoine. La différence pour le compte *Prestations de services de tiers* de CHF 30'000.- concerne le test du niveau de pollution, reporté à 2026. La planification de ce test relève de la compétence du Canton.

902 / Services industriels

Pour mémoire, la Ville est actionnaire de Viteos, laquelle dispose d'un mandat de gestion pour l'éclairage public. Il est à noter que la situation a évolué et que la Ville adapte son approche avec un suivi plus rigoureux, notamment sur la facturation de Viteos.

Concernant l'extinction de l'éclairage public, les réflexions sont en cours suite à la décision du Canton de ne pas prolonger les mesures d'extinction au-delà d'avril 2026. Une communication suivra.

911 / Eaux - réseau

Les travaux de l'usine relatifs à la nouvelle usine de traitement des eaux et des captages au Moyats ont débuté avec un premier arrêt en décembre, qui s'est déroulé dans de bonnes conditions. D'autres phases d'arrêts de six puis dix jours, nécessitant une planification minutieuse, sont prévues. Lors de ces coupures, la commune est entièrement approvisionnée en eau par le SIVAMO (Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau du Val-de-Ruz et des Montagnes neuchâteloises), engendrant un surcoût, la tarification au m³ étant plus élevée.

Un nouveau prélèvement a dû être effectué sur la réserve du service de l'eau (fonds) de plus de CHF 1.2 million, le prix actuel de l'eau ne couvrant pas suffisamment les coûts. Une analyse est en cours concernant le règlement,

qui date de quarante ans, afin de le moderniser et de revoir la tarification, en y englobant une taxe de base et une taxe au m³ ainsi qu'une participation au renouvellement des installations. M. Prix devra être consulté pour préavis. Il est précisé que les réserves du fonds arrivent à épuisement.

La rapporteure de la sous-commission
Jennifer Angehrn